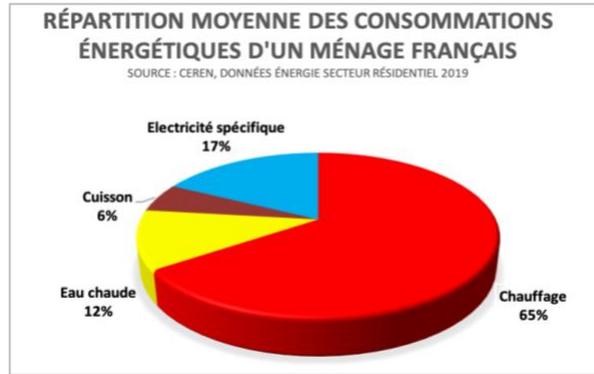


## → Introduction, la facture énergétique d'un ménage

Un ménage français dépense en moyenne 19 000 kWh d'énergie finale par an soit une facture moyenne de 1 500€, pour s'éclairer, se chauffer, faire fonctionner les appareils électroménagers etc.



## → Savoir situer sa consommation

Est-il nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation ? En ramenant les consommations énergétiques de votre logement à sa surface, vous obtiendrez un ratio qui pourra être comparé à des valeurs de références. Cette évaluation vous permettra de définir ensuite la qualité de l'isolation thermique de l'habitation et du système de chauffage.

Type d'énergie utilisée pour : Chauffage + eau chaude + rafraîchissement	A Quantité consommée	B Facteur de conversion	C Quantité d'énergie primaire consommée en kWh <sub>EP</sub> (Energie primaire)
Fioul	..... litres	x 10 =	..... kWh <sub>EP</sub>
Gaz naturel	..... m <sup>3</sup> Ou ..... kWh <sub>Energie Finale</sub>	x 11,6 par m <sup>3</sup> = Ou x 1 par kWh =	..... kWh <sub>EP</sub>
Gaz propane	..... kg	x 13,8 =	..... kWh <sub>EP</sub>
Electricité	..... kWh <sub>Energie Finale</sub>	x 2,3 =	..... kWh <sub>EP</sub>
Bois Bûche	..... stères	x 1500 =	..... kWh <sub>EP</sub>
Bois granulés	..... kg	x 4,6	..... kWh <sub>EP</sub>
Bois déchiqueté	..... MAP	x 875 =	..... kWh <sub>EP</sub>

**A noter :** Si vous êtes équipé en « tout électrique », pensez à retrancher dans la colonne C la partie d'usage spécifique, soit environ 2 500 kWh d'énergie primaire par personne dans le foyer. De même pour la cuisson au gaz (hors bouteille) pensez à retrancher dans la colonne C environ 1 300 kWh d'énergie primaire.

## ▲ Rapporter votre consommation d'énergie à la surface chauffée

Les parties chauffées de mon habitation représentent une surface totale de : ..... m<sup>2</sup>.

Il ne vous reste plus qu'à diviser votre consommation annuelle par cette surface pour obtenir le ratio « quantité d'énergie primaire / m<sup>2</sup> chauffé pour le chauffage, l'eau chaude et le refroidissement. Puis **ajouter 15 kWh/m<sup>2</sup>.an** en moyenne pour les consommations d'éclairage et d'auxiliaires de ventilation et de chauffage » :

**Consommation 5 usages de l'habitation :** \_\_\_\_\_ kWh ep/m<sup>2</sup>.an.

## ▲ Comparer ce ratio aux fourchettes de référence

*Attention : La consommation d'énergie d'un logement dépend, bien entendu, de la qualité de l'isolation thermique, mais également d'autres paramètres dont la rigueur climatique et la température intérieure désirée. Les données suivantes sont donc à relativiser en fonction de ces facteurs.*

La première **règlementation thermique (RT)** est apparue en France en 1974, suite au 1er choc pétrolier. En logement neuf la réglementation qui est en vigueur est la RT 2012, **demain la Réglementation énergétique (RE) 2020** etc. En logement existant, la réglementation en vigueur est la **RT existante** soit en rénovation globale soit élément par élément.

Depuis le 1er juillet 2007, un **diagnostic de performance énergétique (DPE)** doit être joint pour toute transaction de biens immobiliers. Il permet de qualifier, sur une échelle de A à G, la performance énergétique d'un logement en tenant compte des consommations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires ainsi que les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la nature de l'énergie. Depuis le 01 Juillet 2021, le DPE est opposable et obligatoire pour toute transaction. Il définit la performance énergétique et climatique du logement avec un **double seuil Consommation d'énergie Primaire + Émissions de GES (Gaz à Effet de Serre)**. C'est cette échelle qui apparaît ci-dessous.

→ *L'objectif assigné par le gouvernement est une division des consommations globales d'un **facteur 4 d'ici 2050**, soit un passage de l'étiquette D à une étiquette A.*

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

70	6	<b>A</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
110	11	<b>B</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
180	30	<b>C</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
250	50	<b>D</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
330	70	<b>E</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
420	100	<b>F</b>
KWh/m <sup>2</sup> .an	kg CO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> .an	
		<b>G</b>

